

# FO

**Force Ouvrière**  
Voies Navigables de France

LA FORCE SYNDICALE

Avec FO, construisons notre avenir



## FLASH SPECIAL CTU-Plénier Extraordinaire Du 02/12/2021 Projet de Modernisation

Le Directeur Général avait convoqué un CTU plénier extraordinaire pour tenter (en vain) de nous « vendre » son projet de modernisation. A cet effet, il avait convoqué, outre les élus du CTU et leurs experts, un aréopage de Directeur et Chefs de Service.

En introduction de la séance, il nous a répété son crédo : « **le COP est une chance pour VNF !** »

Pour nous en convaincre, il avait préparé plusieurs diaporamas, qu'il avait prévu de nous présenter. Cependant, suite aux déclarations préalables des 3 OS, et au flot de questions, il a compris que nous n'étions pas venus pour écouter du « bla-bla » <sup>(1)</sup> et a été contraint de ranger ses diaporamas.

**-1- Bla-Bla : discours vide ou mensonger**

Le reste de la réunions (environ 3H00) peut se résumer à un « **dialogue de sourds** » et il n'y a pas pire sourd que celui qui ne veut pas entendre... le Directeur Général se défaussant le plus souvent sur ses Directeurs Territoriaux dès lors qu'il était embarrassé par nos questions.

Comme à son habitude, il s'est contenté de répondre par des phrases très générales et a réaffirmé que son projet de modernisation était la seule réponse possible pour VNF, et qu'il le mettrait en oeuvre quoiqu'il arrive (ou quelle qu'en soient les conséquences ?). Donc pas de remise en cause du Projet de Modernisation et des baisses d'effectifs qu'il accompagne.

**EN CLAIR, ON VA DANS LE MUR ET AU LIEU DE RALENTIR OU DE FREINER, ON ACCELERE AU MEPRIS DE CE QUE PEUVENT DIRE LES PERSONNELS OU LEURS REPRESENTANTS !**

Nous avons ensuite relayé les craintes exprimées à plusieurs reprises par les agents concernant le maintien de leurs rémunérations.

Sur ce point, le Directeur Général a réaffirmé qu'il s'était engagé sur le fait que les agents impactés par les réorganisations ne subiraient pas de pertes indemnitaires.

Nous lui avons répondu qu'en l'absence de dispositif réglementaire ad oc au-delà de 2022, les agents étaient très inquiets et ne pouvaient pas de satisfaire de ces propos, fussent-ils prononcés par le Directeur Général.

Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – Confédération générale du travail – FORCE OUVRIERE  
Cartel EPA-VNF- Secrétaire : Sébastien Beudaert 06 80 40 46 23 ou [sebastien.beudaert@vnf.fr](mailto:sebastien.beudaert@vnf.fr)

Représentant Force Ouvrière au CTU

Titulaires : BEUDAERT SEBASTIEN : [sebastien.beudaert@vnf.fr](mailto:sebastien.beudaert@vnf.fr) – LARROQUE DOMINIQUE : [dominique.larroque@vnf.fr](mailto:dominique.larroque@vnf.fr) – MAURER BERTRAND : [bertrand.maurer@vnf.fr](mailto:bertrand.maurer@vnf.fr) – GEOFFROY ARNAUD : [arnaud.geoffroy@vnf.fr](mailto:arnaud.geoffroy@vnf.fr)  
Suppléants : SEDLAK PATRICIA : [patricia.sedlak@vnf.fr](mailto:patricia.sedlak@vnf.fr) – MONDRAGON GERARD : [gerard.mondragon@vnf.fr](mailto:gerard.mondragon@vnf.fr) – MARTINET ETIENNE : [etienne.martinet@vnf.fr](mailto:etienne.martinet@vnf.fr) – BRIDOUX NATHALIE : [nathalie.bridoux@vnf.fr](mailto:nathalie.bridoux@vnf.fr)

A cela s'ajoute le fait que les profondes modifications des organisations de travaux induites par le Projet de Modernisation faisaient émerger des questions très spécifiques :

- Quid de la perte de rémunération liée à des suppressions de jours de RTT ou à des heures supplémentaires récupérées ?
- Quid des dépenses induites par des changement d'horaire ou de lieu de travail (**accroissement des trajets, augmentation des dépenses de garde d'enfant ...**) ?

Sur l'ensemble de ces questions, **aucune réponse n'a été apportée** par le Directeur Général qui nous a renvoyé à la réforme statutaire du corps des PETPE, censée apporter toutes les réponses à ces questions essentielles. Seule avancée (très modeste), nous avons obtenu que VNF nous communique en début de semaine prochaine les projets de textes relatifs aux évolutions statutaire des PETPE, soit quelques jours avant la réunion d'échange du 16 décembre 2021.

Le Directeur Général a ensuite été interrogé sur le ratio 80/20, fréquemment évoqué par les DT dans les réunions de présentation des projets de réorganisation. A cette occasion, il a précisé que les organisations à mettre en place relevaient pour 80% d'un cadrage national, le reste étant du ressort des Directions Territoriales. Il n'a pas donné plus de précisions mais il a implicitement admis que les 20 % « à la main » des **DT n'étaient pas pour autant des sujets négociables**.

**EN CLAIR : « CIRCULEZ, IL N'Y A RIEN A VOIR ».**

Il a ensuite été interrogé sur des sujets plus techniques et ou plus territorialisés (**développement des plantes invasives, modernisation des barrages manuels ainsi que sur la mise en place de fibre optique**). Sur tous ces sujets, **il n'a apporté aucun début de réponse**.

Pour conclure, il s'est engagé à apporter une réponse à l'ensemble des questions posées par les Organisations Syndicales dans leurs déclarations préalables. Il a ensuite indiqué qu'il demandait aux trois Directeurs Territoriaux concernées de faire de nouvelles propositions pour débloquer la situation. Il a ensuite indiqué qu'il ferait des propositions pour améliorer le dialogue social au sein de l'établissement.

Sur tous ces sujets, nous jugerons sur pièce et reviendrons vers vous pour vous tenir informé.

Les élus **Force Ouvrière**

